* Les risques de transition sont des risques qui résulteront de la mise en place d’une économie bas carbone. Ces risques, sous l’impulsion de divers acteurs (gouvernements, régulateurs, clients) se matérialiseront de diverses manières : risques de marché (e.g. variation du prix des matières premières), risques de réputation (e.g. des clients devenant plus exigeants vis à vis d’entreprises non responsables), risques technologiques (e.g. innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le réchauffement climatique).
* Les risques physiques sont les risques résultant des dommages physiques directement causés par l’apparition de catastrophes naturelles de plus en plus intenses et fréquentes. Ces risques impacteront donc directement la valeur de certains actifs susceptibles d’être touchés (e.g. biens immobiliers, actions d’entreprises impactés), pouvant même aller jusqu’à impacter la dette émise par les Etats exposés à ces risques (Moody’s Investors Service (2016)), sans compter les conséquences profondes sur des variables macroéconomiques telles que le PIB, le taux de chômage, etc.